



# Bulletin d'inscription au vide-greniers de Primel Trégastel du 13 août 2017 organisé par l'Amicale Plouganiste des Boules Plombées

**Merci de remplir en majuscules d'imprimerie et d'adresser ce dossier avant le 07 août 2017. n° de mobile et/ou adresse email obligatoire pour recevoir la confirmation de votre inscription**

**Renseignements :** Téléphone : 06 95 70 42 66 - Email : amicale.plougasnou@federation-boule-plombee.fr - Facebook : <https://www.facebook.com/APBP29>

*Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront adresser un dossier unique regroupant les feuilles d'inscription de chaque exposant*

Je suis : **Particulier**  **Professionnel**  KBIS : \_\_\_\_\_ (joindre obligatoirement photocopie)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ **Mobile** : \_\_\_\_\_ (pour recevoir notre confirmation par sms)

**Email** : \_\_\_\_\_ (pour recevoir notre confirmation par email)

**Document d'identité faisant foi obligatoire** : Carte identité / passeport N° \_\_\_\_\_

Je réserve un emplacement pour le **VIDE-GRENIERS du 13 août 2017**, parking en face de la place des frères Poupon, rue du grand large à Primel Trégastel (29630 Plougasnou).

Aux **CONDITIONS DE RESERVATION** suivantes : **3 € le mètre** linéaire x 2 mètres de profondeur. **Minimum 2 m**

Je réserve : \_\_\_\_\_ mètres linéaires

**Prix : 3 € x \_\_\_\_\_ mètres = \_\_\_\_\_ € Joindre le chèque à l'ordre de : Amicale bouliste**  
(Pas de paiement en espèces)

**Pour que ma demande soit prise en compte** (l'enregistrement n'est effectif que si le dossier est complet)

- Je m'engage à respecter le règlement stipulé ci-dessous.
- Je joins **le chèque de règlement à l'ordre de : Amicale bouliste**
- **Je signe ce document** après avoir pris connaissance du règlement stipulé ci-dessous. (Renseignements identité obligatoires)
- **J'adresse l'ensemble à :**  
**Amicale Plouganiste des Boules Plombées. M. Alain Picot 11 Rue des Martyrs 29630 PLOUGASNOU**
- Pour les particuliers, j'atteste sur l'honneur **de ma non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile** ([article R 321-9 du Code pénal](#))

Dès validation de votre dossier, une confirmation de votre inscription vous sera adressée par sms ou par email

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé »** valant approbation du règlement

**ORGANISATION DU VIDE-GRENIERS DE  
l'Amicale Plouganiste des Boules Plombées à Primel Trégastel**

**REGLEMENT 2017**

- L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs
- Les ventes de produits consommables, d'objets et de meubles neufs ne sont pas tolérées.
- L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule
- La vente de boissons et la petite restauration sont strictement réservées à l'association organisatrice
- Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si le dossier d'enregistrement est incomplet
- L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 8 heures. L'installation s'effectuera entre **6H et 8H30**
- Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables pour quelque raison que ce soit le jour du vide-greniers.
- Les mètres linéaires réservés et payés doivent correspondre à la surface de déballage utilisée par l'exposant.
- En aucun cas la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée.
- Le véhicule pourra être garé derrière le stand (sous réserve d'une réservation d'au moins 4 mètres linéaires) en fonction de la place disponible. Les premiers arrivés seront les premiers servis. Pour les exposants placés au milieu du parking, le véhicule devra avoir quitté l'aire du vide-greniers avant 9h. Le parking place des frères Poupon sera réservé aux exposants et aux organisateurs.
- Le bénéficiaire s'engage à se munir d'une pièce d'identité, et pour les professionnels, du KBIS.
- Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand ouvert de 9h00 à 19H et à quitter les lieux avant 19H30 en ayant débarrassé **et nettoyé correctement** l'espace occupé.
- Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée, dans la mesure des places disponibles. Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront adresser **un dossier unique** regroupant les divers demandeurs; les demandes hors de ce cadre ne seront pas prises en compte.
- Pour des raisons de sécurité aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux avant l'ouverture à 6h par les organisateurs
- Buvette et restauration possibles sur le site.
- Se munir de son matériel : table, chaise, parasol
- Une boisson chaude sera offerte aux exposants à partir de 8h, un ticket sera remis sur place à l'arrivée

**Ce règlement sera disponible sur le site le jour du vide-greniers**